



## Décision n° 2022-084

### Objet : Achat d'engrais pour les espaces verts

#### Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2022-058 du Conseil Municipal du 5 juillet 2022, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2022-021 du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022 relative au vote du budget primitif principal 2022,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de l'entreprise BIO3G pour l'achat d'engrais pour les espaces verts, pour un montant de 1 868.75 € HT,

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'accepter la proposition de l'entreprise BIO3G située 7 rue du Bourg Neuf – 22230 MERDRIGNAC, pour l'achat d'engrais pour les espaces verts,

**Article 2 :** De signer son devis d'un montant de 1 868.75 € HT, lequel demeurera annexé à la présente décision.

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

**Article 5 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 18 octobre 2022

**Séverine MARCHAND**

Maire



L'AGRONOME

Devis du 07/10/2022

J649 C1EMN1P5ICN

Code Client : A6UJ9A002BF9
Téléphone : 02 40 21 09 39
Vendeur : Pierric LE BLOUCH DESHAYES (J649)

Règlement : Virement Administratif à 30 Jours

Adresse de facturation

Mairie De La Plaine Sur Mer

Place du Fort Gentil

44770 La Plaine sur Mer

France

Adresse de livraison

Mairie De La Plaine Sur Mer

Rue du Bernier

44770 La Plaine sur Mer

France

Devis Administration
Date de livraison
Du 01/11/2022 au 15/11/2022

Commentaire ADV

Instructions de livraison

Imperatif Appeler le Service Tehnique Avant
Livraison Sinon Risque d'Absence.

Page 1 / 1

Table with 6 columns: Désignation, PCB, Quantité, Prix Net HT, Montant HT, TVA. Rows include Calci Tonic - Perlé - Sac 25 Kg and Multi + Tonic - Perlé - Sac 25 Kg.

VGA PL: [Signature]

Table with 4 columns: TVA, Base, Taux de TVA, Montant TVA. Rows for TVA 4 and 5.

2 Références
Signature du client

Summary table with 2 columns: Description, Amount. Rows for Total H.T. des produits, Total H.T., Total T.V.A., Total T.T.C., and Net à payer.

Conditions générales de vente

Vente ferme et définitive.
Intérêts de retard : 0.83 % par mois
Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et désignées ci-dessus jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts (loi 80.335 12/05/1980).

Proposition valable 3 mois à compter de la date du devis. Nos tarifs s'entendent pour les quantités indiquées.

BIO3G FRANCE : 7, rue du Bourg Neuf - CS 50022 - 22230 MERDRIGNAC - Tél : 02 96 67 41 41
BIO3G SUISSE : Grand-Rue 49 - CH-2607 CORTÉBERT - Tél : 032 489 33 33
BIO3G BELGIQUE : Avenue des Arts, 8 - 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401267-20221018-6-AU

Réception par le Sous-Préfet : 18-10-2022

Publication le : 18-10-2022

Le Maire, Séverine MARCHAND [Signature]